

600 questions certification AMF pdf

Revision-AMF.fr vous donne accès à 20 questions issues du programme de révision de la thématique "Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international"

Inscrivez-vous gratuitement pour accéder à 150 questions d'entraînement supplémentaires !

[GRATUIT : Cliquez ici pour accéder à 150 questions](#)

1. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution a un pouvoir de sanction :
 - A. Uniquement à l'égard des établissements qui tombent sous son contrôle.
 - B. À l'égard de tout établissement inscrit au registre du commerce.
 - C. Uniquement à l'égard des établissements qui tombent sous son contrôle ou sous celui de l'Autorité des marchés financiers.
2. Dans quel document sont définies les missions de l'AMF ?
 - A. Une instruction du Ministère de l'Économie et des Finances.
 - B. Le code monétaire et financier.
 - C. La constitution.
3. Quel est le rôle principal du CCSF (Comité consultatif du secteur financier) ?
 - A. Agir en tant que médiateur en cas de litige entre un établissement de crédit et un client.
 - B. Proposer des mesures d'amélioration des relations entre les établissements de crédit et leurs clients.
 - C. Édicter des règlements d'application des lois en matière financière.
4. Quel est le rôle du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) ?
 - A. C'est une institution consultative qui rédige des avis ou des recommandations dans lesquelles elle propose des mesures sous forme d'avis ou de recommandations législatives, réglementaires ou déontologiques dans le domaine des relations entre les établissements financiers et leurs clientèles respectives.
 - B. Le CCSF rédige les lois régissant le secteur financier en France.
 - C. C'est une institution qui veille au respect par les banques et les assurances de leurs obligations en matière de pratiques commerciales à l'égard de leurs clientèles.
5. Qui agréé les associations représentatives des CIF (Conseillers en Investissements Financiers) ?
 - A. L'AMF (Autorité des Marchés Financiers).
 - B. Le ministère des Finances.
 - C. La Banque de France.

6. Quelle est la composition de l'AMF?
- A. Un Collège et des commissions consultatives.
 - B. Un Collège et une Commission des Sanctions.
 - C. Un Collège, une Commission des sanctions et des commissions consultatives.
7. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) doit veiller :
- A. À la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers.
 - B. À la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients.
 - C. À l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.
8. En France, le pouvoir réglementaire est directement exercé par :
- A. Le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation (CCLRF).
 - B. Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR).
 - C. Le ministre chargé de l'Économie.
9. Le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF) est en charge de :
- A. Donner un avis sur tous les projets de textes normatifs relatifs aux secteurs de la banque et de l'assurance.
 - B. Superviser et contrôler des établissements de crédit.
 - C. Mettre en place des ratios prudentiels des banques et des sociétés d'assurance.

Revision-AMF.fr vous donne accès à 20 questions issues du programme de révision de la thématique "Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international"

Inscrivez-vous gratuitement pour accéder à 150 questions d'entraînement supplémentaires !

[GRATUIT : Cliquez ici pour accéder à 150 questions](#)

10. Le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière) a pour mission principale de veiller à :
- A. La stabilité des marchés financiers.
 - B. La stabilité des règles utilisées par les banques dans leurs états financiers.
 - C. La surveillance du système financier dans son ensemble.
11. Quel est le rôle du CCLRF (Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières) ?
- A. Le CCLRF édicte lois dans les domaines de la banque et de la finance.
 - B. C'est une institution consultative qui donne un avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires (français ou européens) dans le domaine financier.
 - C. C'est l'organe de tutelle et de contrôle des marchés financiers en France.

12. Qui agréé les SGP (Sociétés de Gestion de Portefeuille) ?
- A. L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
 - B. L'AMF (Autorité des Marchés Financiers).
 - C. L'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance).
13. Quel est le rôle du HCSF (Haut Conseil de Stabilité Financière) ?
- A. Formuler des avis ou recommandations pour prévenir les risques systémiques.
 - B. Assurer la prestation de services spécifiques aux collectivités publiques.
 - C. Produire des règles en matière de comptabilité.
14. Quel organisme décide des dispositifs de résolution applicables aux banques défaillantes ?
- A. L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
 - B. La cellule TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).
 - C. L'AMF (Autorité des Marchés Financiers).
15. Les fonctions de membre du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) sont-elles rémunérées ?
- A. Oui, la rémunération est votée en assemblée générale par les membres eux-mêmes.
 - B. Oui, selon un barème fixé par décret en Conseil d'État.
 - C. Non, elles sont exercées gratuitement.
16. Quel est le statut de l'AMF ?
- A. Un département du ministère de l'Économie et des Finances.
 - B. Un département de la Banque de France.
 - C. Une autorité publique indépendante.
17. Qui est chargé de contrôler le respect par les sociétés de gestion de portefeuille des dispositions réglementaires qui leurs sont applicables :
- A. L'AMF.
 - B. Le CCLRF (Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières).
 - C. La Banque de France.
18. L'autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) est une autorité :
- A. Adossée à la Banque de France.
 - B. Administrative indépendante.
 - C. Subordonnée à l'Autorité des marchés financiers (AMF).
19. Quelle autorité assure les contrôles et enquêtes relatives à la régularité des opérations effectuées sur des instruments financiers ?
- A. L'ACPR.
 - B. L'AMF.
 - C. Le CCLRF.

20. La modification du code de bonne conduite d'une association représentative des conseillers en investissements financiers agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- A. Doit être soumise à la ratification postérieure de l'AMF.
- B. Doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF.
- C. Est un motif de retrait de son agrément.

Pour accéder aux réponses de ces 20 questions d'entraînement à l'examen de l'AMF, inscrivez-vous gratuitement !

[GRATUIT : Accédez aux réponses](#)